

BUDGET PRIMITIF 2022**Préambule**

Le budget primitif constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L.1612-1 et suivants), le budget primitif doit être adopté au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique et le 30 avril, les années de renouvellement des organes délibérants. Il doit également être approuvé dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport sur les orientations budgétaires. De plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante (art. L.2121-12).

Le rapport sur les orientations budgétaires a été présenté au conseil communautaire le 15 décembre 2021.

La présente note accompagne la convocation des membres du conseil communautaire.

Outre le budget principal, 23 budgets annexes sont soumis au vote. La liste des budgets de Grand Cognac est la suivante :

- 50000 BUDGET PRINCIPAL
- 50001 BATIMENTS ECONOMIQUES
- 50004 POLE MEDICAL
- 50005 TRANSPORT
- 50006 ZONES D'ACTIVITES CHATEAUBERNARD MERPINS COGNAC
- 50007 ZONE D'ARS
- 50008 ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE
- 50009 ZONE HIERSAC
- 50010 ZONE LE MALESTIER SEGONZAC
- 50011 ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE
- 50012 ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES
- 50013 ZONE MERIGNAC
- 50015 ZONE NERCILLAC
- 50016 ZONE ST SULPICE
- 50017 ZONES INDUSTRIELLES JARNAC CHASSORS SIGOGNE
- 50018 EAU DSP
- 50020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP
- 50021 ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
- 50023 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE
- 50024 DECHETS TEOM
- 50025 GEMAPI
- 50026 ZONE DES VAUZELLES
- 50027 HABITAT VAUZELLES
- 50028 ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte financier contraint.

Malgré le réel dynamisme de l'économie locale, les recettes fiscales 2022 sont significativement impactées par la crise sanitaire. Cette baisse était attendue et elle avait été évoquée dès la présentation du budget primitif 2021. Toutefois, elle surprend par son ampleur. En effet, les estimations de CVAE effectuées par les services fiscaux annoncent une perte de plus de 3 millions d'euros sur cette seule ressource, les prévisions des autres recettes fiscales n'étant pas connues à ce jour.

Le budget primitif 2022 a donc été élaboré sur des bases prudentielles, à taux constants, sans pour autant annihiler les ambitions pour le territoire. Les projets phares sont poursuivis et leur calendrier est préservé.

Ces choix sont confortés par l'analyse prospective qui laissent entrevoir une bonne santé financière à l'horizon 2026 malgré des scénarii d'évolution des recettes fiscales et de charges pessimistes.

Comme en 2021, l'évaluation des charges et des recettes de fonctionnement restent difficiles à mesurer avec précision, malgré un périmètre de compétences stable, en raison des incertitudes qui subsistent sur les ouvertures des équipements.

Malgré cela, l'agglomération se doit de poursuivre son développement, sa politique de soutien aux communes et d'accompagnement du secteur économique, notamment par la commande publique.

Les budgets cumulés (budgets principal et annexes) s'élèvent à 163 954 573,74 € :

- Section de fonctionnement : 100 429 936,40 €,
- Section d'investissement : 63 524 637,34 €,

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal fait apparaitre, avant la reprise des résultats 2021 :

- Un autofinancement prévisionnel des investissements par la section de fonctionnement de 886 622,86 €,
- Une CAF brute prévisionnelle de 2 163 146,86 €,
- Un encours de dette de 17 714 835,79 €.

Ces ratios, tout comme l'emprunt d'équilibre inscrit au budget, seront amenés à évoluer avec la reprise des résultats au budget supplémentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 49 744 888,20 €.

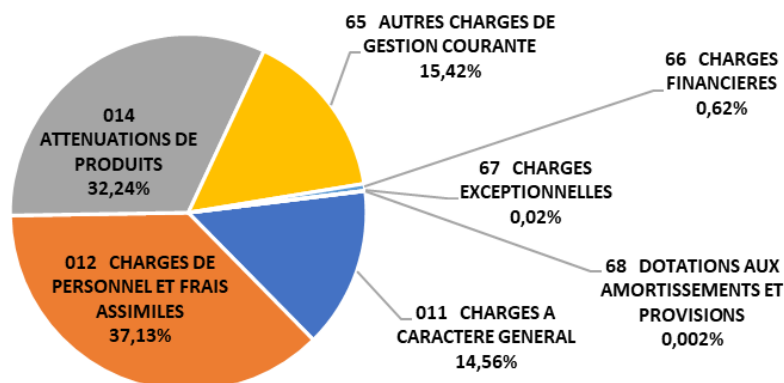
LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 47 000 100,34 €. Après retraitement des dépenses imprévues en 2021, elles sont en baisse de près de 2,24% par rapport au budget précédent, soit une diminution de plus de 1 078 039,73 €.

Chapitre	BUDGET 2021	BUDGET 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 157 243,18 €	6 841 091,92 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 964 535,00 €	17 451 278,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 749 862,00 €	15 153 862,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	489 144,50 €	- €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 531 930,40 €	7 249 159,42 €
66 CHARGES FINANCIERES	446 469,49 €	293 709,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	877 100,00 €	10 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	351 000,00 €	1 000,00 €

Les dépenses d'ordre, pour un montant total de 2 744 787,86€, comprennent :

- Le virement à la section d'investissement : 886 622,86 €
- Les amortissements et provisions : 1 859 165,00 €.

BP 2022 - Dépenses réelles de fonctionnement

➤ **Concernant les charges à caractère général (chap. 011) : 6 841 091,92 €**

Le montant des charges à caractère général progresse de 11% par rapport au budget 2021.

Les fluides (électricité, eau, assainissement), avec 1 572 224,92 €, représentent près d'un quart des crédits inscrits au chapitre. Les prix de l'électricité, indexés sur le prix du pétrole, sont prévus avec une forte hausse en 2022. Les crédits ouverts sont par conséquent majorés de 214 198 € (+21%) par rapport à 2021.

Les autres principales augmentations correspondent :

- A l'animation du PIG et de l'OPAH-RU pour 150 000 € à l'article 611,
- Aux prévisions d'assurances dommage-ouvrage en progression de 269 500 € et prenant en compte l'extension de l'hôtel de communauté, la restauration du château de Bouteville et le parc des sports à l'article 6162,
- A l'attractivité et à l'animation du territoire (article 6232 et 6238).

19 lignes sur 130 du chapitre, concentrent près de 77 % des crédits inscrits.

60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 221 001,50 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	461 878,00 €
6156	MAINTENANCE	386 522,00 €
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	352 500,00 €
6232	FETES ET CEREMONIES	330 895,00 €
615232	RESEAUX	330 676,00 €
61521	TERRAINS	277 637,00 €
6238	DIVERS	252 613,00 €
617	ETUDES ET RECHERCHES	206 000,00 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	188 116,00 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	180 070,00 €
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	171 866,60 €
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	168 570,00 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	142 000,00 €
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	135 050,00 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	119 455,00 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	118 150,00 €
606124	ENERGIE - ELECTRICITE X EAU HT	102 115,96 €
6161	MULTIRISQUES	100 000,00 €

➤ **Concernant les charges de personnel (chap. 012) : 17 451 278,00 €**

La masse salariale progresse de 486 743,00 € (soit +2,87%) par rapport au budget 2021. Il convient de noter que la masse salariale a, en 2021, été ajustée au contexte de la Covid 19 ayant entraîné une moindre ouverture des équipements. Le recours au personnel saisonnier et aux renforts temporaires a par conséquent été limité.

Face aux incertitudes sur l'évolution du contexte sanitaire, le budget 2022 prend quant à lui en compte le fonctionnement normal des équipements et des services communautaires afin qu'il reflète la réalité des besoins en personnel.

La masse salariale 2022 est impactée par la nouvelle organisation des services, des créations de postes et les rémunérations, en année pleine des postes créés en 2021 :

- Conservatoire : création d'un poste de directeur qui devrait être pourvu en cours d'année (+50 000 €),
- Chantier d'insertion : extension de 4 postes (+34 000 €),

- Pôles techniques et développement durable : poste de chargé de mission COT, poste de chargé de mission Natura 2000 et de responsable administratif (+116 000 €),
- Pôle territoire : poste de chargé de mission Petites Villes de Demain (+43 000 €), renfort PLUI (36 000 €) et 2 postes d'instructeurs du droit des sols (+68 000 €),
- Direction générale : poste d'assistante, de chargé de mission CRTE et recherches de financement en année pleine (+68 000 €),
- Pôles ressources et proximité : un poste de coordinateur budgétaire (+32 000 €), trois de postes de conseillères numériques (+27 000 €),
- Pôle économie : un poste de chef de projet Ecole de Production (+49 200 €),
- Pôle Tourisme : un poste de matelot pour le bateau à passager (+40 000 €).

A cela s'ajoute le Glissement Vieillesse Technicité (+80 000 €), la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (+40 000 €) et la revalorisation du RIFSEEP (+153 000 €).

Il convient de noter qu'un certain nombre de postes budgétés sur année pleine ne seront pourvus qu'en cours d'année et qu'un certain nombre d'entre eux bénéficient de subventions. Le montant total des subventions des postes créés en 2021 s'élève en année pleine à près de 250 000 €.

➤ **Concernant les atténuations de produits (chap. 014) : 15 153 862,00 €**

Le montant des atténuations de produits est en baisse de 596 000 € par rapport à 2021.

Cet écart s'explique principalement par le versement une dotation de solidarité communautaire exceptionnelle de 500 000 € en 2021.

Toutefois, malgré le contexte de forte tension sur les recettes 2022, la dotation de solidarité communautaire est maintenue à son niveau de 2021, soit 3 388 862,00 €.

Le montant des attributions de compensation est stable à 10 670 000 € contre 10 751 000 € en 2021 et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est crédité de 30 000 € supplémentaires pour tenir compte de l'évolution de l'écart des richesses relatives de Grand Cognac par rapport aux autres contributeurs.

➤ **Concernant les autres charges de gestion courante (chap. 65) : 7 249 159,42 €**

Le chapitre est en baisse de 3,75% par rapport au budget 2021.

L'écart s'explique principalement par l'absence de crédits alloués au fonds de soutien aux communes en difficulté, qui était doté en 2021 de 200 000 €, en raison de la baisse significative annoncée des recettes fiscales et la réduction de la contribution au SDEG pour le déploiement du Très Haut Débit (THD) qui passe de 500 000 € en 2021 à 377 852 € en 2022.

Les autres lignes restent stables par rapport au budget 2021 :

- Contribution au SDIS : 3 192 007 €,
- Subventions aux associations : 2 385 036 €.

➤ **Concernant les autres charges de fonctionnement :**

Les charges financières baissent de 34 % par rapport à 2021 et ne représentent que 0,62% des dépenses réelles de fonctionnement. Après une période de désendettement, les frais

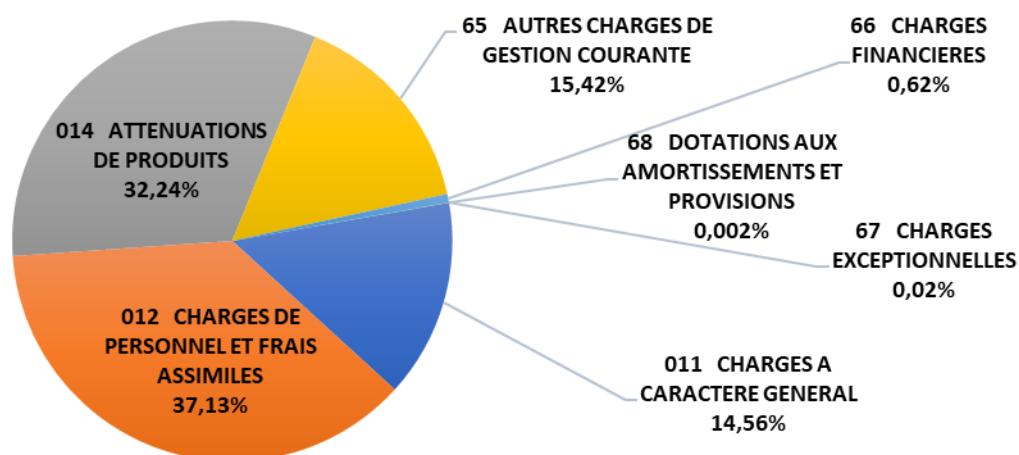
financiers seront de nouveau amenés à progresser dans les exercices à venir en raison du recours à l'emprunt nécessaire au financement des projets d'investissement. Les charges exceptionnelles, à hauteur de 10 000 € correspondent à des provisions d'intérêts moratoires (5 000 €) et de titres annulés sur exercice antérieur (5 000 €).

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 49 163 247,20 €. Elles sont en baisse de 5,86% par rapport au budget 2021 (-3 062 290,97 €).

Chapitre	BUDGET 2021	BUDGET 2022
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00 €	44 400,00 €
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	4 922 235,28 €	4 605 981,22 €
73 IMPOTS ET TAXES	33 376 497,00 €	30 391 141,20 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 708 465,89 €	13 908 924,78 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 340,00 €	81 400,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	93 000,00 €	131 400,00 €
TOTAL RRF	51 882 671,88	49 163 247,20

BP 2022 - Recettes réelles de fonctionnement



➤ Concernant les recettes fiscales (chap. 73) : 30 391 141,20 €

Les recettes fiscales 2022, comme cela avait été indiqué dans la présentation du budget 2021, sont largement impactées par la crise sanitaire et sont en baisse de près de 9% par rapport à l'exercice précédent.

Selon les informations transmises par les services fiscaux, les effets sont particulièrement et principalement significatifs sur la CVAE qui chuterait de plus de 28% par rapport à 2021 et qui afficherait ainsi une baisse de plus de 3,2 millions d'euros.

Toutefois, l'activité économique restant dynamique, l'agglomération devrait rapidement retrouver son niveau de CVAE d'avant crise.

Dans l'attente de la notification de l'état fiscal 1259 FPU, les autres produits fiscaux sont prévus prudemment. Ainsi, une progression de 3% des produits de TVA et de 2% des bases de taxes foncières, incluant l'augmentation nominale (Loi de Finances) et physique des bases ont été prises en compte. La somme de 150 000 € de rôles supplémentaires a été inscrite alors que 355 917 € ont été perçus en 2021.

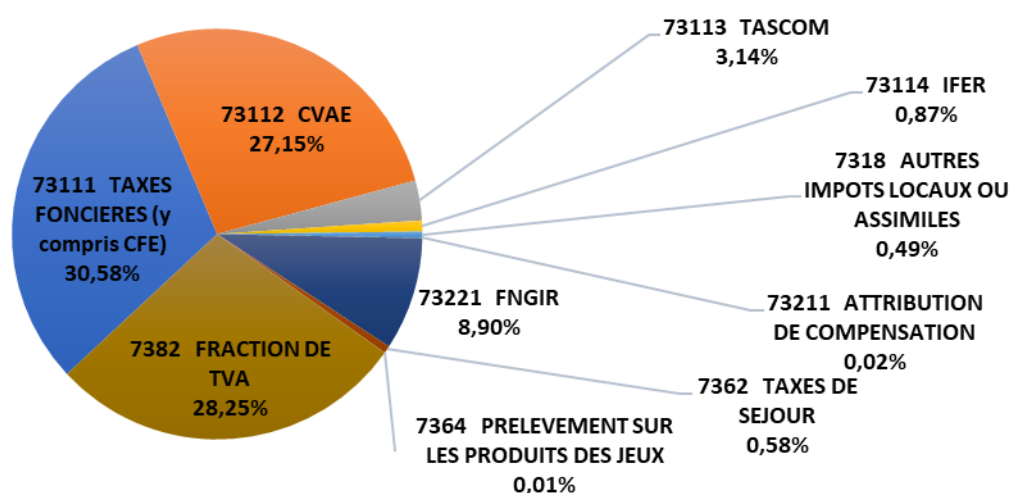
Les taux d'imposition restent inchangés :

- Cotisation foncière des entreprises : 24,60%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,303%
- Taxe sur le foncier non bâti : 3,27%

Il convient de noter que les taux ci-dessus sont les taux cibles à l'issue de la période de lissage de 9 ans. Aussi, les taux appliqués dans les communes varient chaque année pour tendre vers ces-derniers à l'horizon 2025.

Les produits fiscaux attendus sont les suivants :

Nature	BUDGET 2021	BUDGET 2022
73111 TAXES FONCIERES	9 140 420,00 €	9 295 000,00 €
73112 CVAE	11 489 520,00 €	8 249 943,00 €
73113 TASCUM	955 220,00 €	955 000,00 €
73114 IFER	268 420,00 €	265 000,00 €
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	355 917,00 €	150 000,00 €
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	6 000,00 €	6 000,00 €
73221 FNGIR	2 707 700,00 €	2 705 000,00 €
7362 TAXES DE SEJOUR	116 000,00 €	176 000,00 €
7364 PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX	- €	2 198,20 €
7382 FRACTION DE TVA	8 337 300,00 €	8 587 000,00 €
TOTAL	33 376 497,00 €	30 391 141,20 €



La réforme fiscale et la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi que la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, prévues par la loi de finances pour 2021, réduisent considérablement le pouvoir de taux.

Ainsi, seules les taxes foncières, représentant environ 30 % des recettes fiscales, font l'objet d'un vote des taux, néanmoins contraint par les règles de liens.

Dans la perspective de développer les recettes fiscales, deux études seront confiées en 2022 à un cabinet spécialisé, l'une portant sur l'optimisation des bases de CFE, l'autre sur l'analyse et l'évaluation des conséquences de la revalorisation des valeurs locatives de locaux professionnels pour laquelle la commission intercommunale des impôts directs (CIID) sera sollicitée en cours d'année.

➤ **Concernant les produits des services (chap. 70) : 4 605 981,22 €**

Les produits des services baissent de 6,43 % par rapport au budget 2021.

Cette baisse s'explique par l'imputation des salaires des budgets annexes directement sur ces derniers et en contrepartie, par la suppression du remboursement au budget principal qui était en 2021 de 712 000 €.

En effet, afin d'améliorer la transparence et la compréhension du budget, l'ensemble de la masse salariale des agents affectés directement aux compétences gérées par les budgets annexes a été prévue sur ces budgets. Cela concerne l'eau et l'assainissement ainsi que le transport.

Aussi, les recettes prévisionnelles des produits des services, retraitées des remboursements aux budgets annexes, sont prévues à la hausse (+9,40%).

Les prévisions comprennent notamment :

- Une croissance de 31 % des recettes du centre aquatique et des piscines,
- Une croissance de 33 % des recettes des musées,
- Une prévision de recettes de 78 000 € pour la première année d'exploitation du bateau à passagers.

Nature	BUDGET 2021	BUDGET 2022
705 ETUDES	20 000,00 €	20 000,00 €
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	128 390,00 €	183 300,00 €
70631 A CARACTERE SPORTIF	344 000,00 €	452 240,00 €
706314 A CARACTERE SPORTIF X'EAU	170 000,00 €	225 760,00 €
70632 A CARACTERE DE LOISIRS	6 300,00 €	16 500,00 €
706321 A CARACTERE DE LOISIRS MOULIN DE PREZIER	30 000,00 €	65 000,00 €
706322 A CARACTERE DE LOISIRS BPA COGNAC	88 000,00 €	88 000,00 €
706325 A CARACTERE DE LOISIRS BATEAU A PASSAGERS	- €	78 000,00 €
7066 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	840 985,00 €	854 185,00 €
7067 REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	- €	- €
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 357 395,28 €	1 353 705,22 €
7078 AUTRES MARCHANDISES	- €	19 000,00 €
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	712 000,00 €	- €
70845 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	587 500,00 €	585 000,00 €
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	20 000,00 €	50 000,00 €
70872 PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	588 332,00 €	594 301,00 €
70875 PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	8 000,00 €	6 000,00 €
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 000,00 €	8 000,00 €
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	12 100,00 €	- €
70884 AUTRES PRODUITS ACT.ANNEXES X'EAU	6 233,00 €	6 990,00 €
TOTAL	4 922 235,28 €	4 605 981,22 €
TOTAL hors remboursement de la masse salariale par les budgets annexes	4 210 235,28	4 605 981,22

➤ **Concernant les dotations et participations (chap. 74) : 13 908 924,78 €**

Les dotations et participations enregistrent une légère augmentation par rapport au budget 2021 (+1,46%).

La progression s'explique essentiellement par les subventions liées aux postes nouvellement créés (article 74178 : + 265 190,40 € par rapport à 2021).

Cet article prend également en compte les recettes des postes du chantier d'insertion La Clef de Voûte à hauteur de 171 072 €.

Nature	BUDGET 2021	BUDGET 2022
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 008 400,00 €	1 005 000,00 €
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	4 556 170,00 €	4 400 000,00 €
744 FCTVA	3 000,00 €	8 000,00 €
7461 D.G.D.	10 000,00 €	30 000,00 €
74718 AUTRES	281 881,60 €	547 072,00 €
7472 REGIONS	101 865,00 €	176 832,00 €
7473 DEPARTEMENTS	82 728,40 €	118 828,00 €
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	38 900,00 €	35 200,00 €
74758 AUTRES GROUPEMENTS	25 000,00 €	52 500,00 €
7477 BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	92 182,89 €	59 000,00 €
7478 AUTRES ORGANISMES	1 132 708,00 €	1 088 492,78 €
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	1 578 000,00 €	1 578 000,00 €
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR.	4 769 130,00 €	4 810 000,00 €
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	28 500,00 €	- €
TOTAL	13 708 465,89 €	13 908 924,78 €

➤ **Concernant les autres recettes :**

Elles concernent essentiellement les loyers perçus et les redevances d'occupation du domaine public à hauteur de 81 400 € ainsi que les recettes exceptionnelles à hauteur de 131 400 € liées à des indemnités d'assurances (centre aquatique et terrains familiaux de Châteaubernard).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 23 165 449,34 €. Le budget primitif a été construit sans reprise de résultat 2021, ni restes à réaliser, qui ne seront affectés qu'après l'approbation du compte administratif en juin prochain.

LES DÉPENSES

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 18 951 694,88 € dont 34% (650 000 €) sont affectés aux attributions de compensation (cpte 204). Les dépenses pour compte de tiers, qui correspondent principalement aux travaux de voirie menés sous mandat, c'est-à-dire pour le compte d'une autre collectivité, s'élèvent à 1 577 000 €.

➤ **Concernant les autorisations de programmes / crédits de paiement (AP/CP) :**

La procédure des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) constitue une réponse pour mettre en œuvre la pluri-annualité des investissements, tout en respectant les principes budgétaires et en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers.

Le budget principal de l'agglomération comprend 44 AP/CP, dont 43 pour lesquelles des CP sont prévus en 2022. Le montant total des CP 2022 s'élève 15 194 242,88 €.

Les opérations gérées en AP/CP regroupent 80 % des dépenses d'équipement de Grand Cognac.

Le montant total des AP en cours s'élève à 108 828 488,00 €. Les CP consommés antérieurement représentent 53 741 690,43 €, soit près de 49,38% du total des autorisations de programmes.

Il convient de noter que les AP relatives à la construction du centre aquatique et à l'aménagement du site des Vauzelles, dont le montant total est de 28 millions d'euros, sont achevées à plus de 99%.

➤ **Concernant les dépenses hors AP/CP :**

Les dépenses gérées hors opérations comprennent principalement :

- Les dépenses de voirie pour le compte des communes à hauteur de 1 577 000 € ; ce montant, inscrit sur des comptes 458, s'équilibre en dépenses et en recettes,
- La part des attributions de compensation versée en investissement pour 650 000 €,
- Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 835 000,00 €.

Par ailleurs, 37 opérations concentrent 3 107 452,00 €. Parmi ces-dernières figurent notamment :

- Le remboursement aux communes dans le cadre de la délégation de gestion des eaux pluviales (557 352,00 €),
- L'installation des bornes de recharge électriques (215 000,00 €),
- Le pôle d'échange multimodal Châteauneuf (245 000,00 €),
- Les études et fouilles archéologiques du Fief aux Dames (404 000,00 €).

LES RECETTES

Les dépenses d'investissement sont couvertes par :

- Le FCTVA pour un montant de 1 495 835,00 €. Le montant réellement perçu en 2022 sera dépendant du taux de réalisation des dépenses d'investissement éligibles,
- Des subventions à hauteur 6 767 445,11€,
- Un emprunt d'équilibre de 10 381 290,72 € dans l'attente de la reprise des résultats 2021 au budget supplémentaire,
- Le virement de la section de fonctionnement pour 886 622,86 €,
- Des recettes d'ordre à hauteur de 1 978 165,00 €.

➤ **Concernant la dette :**

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 17 714 835,79 €. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre de lignes : 31
- Taux moyen : 2,33 %
- Part de l'encours en taux fixe : 88 %
- Part de l'encours classé 1A sur la charte GISSLER : 95,2 %

LE BUDGET PRINCIPAL PAR FONCTION

Les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI assimilés, sont tenus de faire apparaître les crédits ouverts au budget sous forme d'une présentation croisée « nature-fonction ». Il y a donc une obligation d'assortir les documents budgétaires d'une présentation fonctionnelle.

L'agglomération n'ayant pas optée pour un vote par fonction, cette présentation ne joue qu'un rôle d'information et n'a donc aucune conséquence sur le contrôle des crédits budgétaires qui s'opère à partir des chapitres et articles par nature.

La nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes des collectivités. Elle permet ainsi de répondre aux besoins d'information d'ordre politique, économique et statistique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Concernant les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont majoritairement inscrites (53,60%) en fonction 0 « services généraux et administrations publiques locales » qui recouvrent principalement :

- Les attributions de compensation versées (10 670 000,00 €),
- La dotation de solidarité (3 388 862,00 €),
- La part communautaire du FPIC (1 080 000 €),
- L'ensemble des dotations aux amortissements (1 785 253,00 €),
- Le virement à la section d'investissement (886 622,86 €).

Fonction	BUDGET 2022
0 SERVICES GENERAUX	26 667 282,86
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	3 192 007,00
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	220 225,66
3 CULTURE	3 521 188,71
4 SPORTS ET JEUNESSE	7 305 160,59
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	542 708,00
6 FAMILLE	4 162 669,76
7 LOGEMENT	293 705,22
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 895 860,98
9 ACTION ECONOMIQUE	1 944 079,42
Total Dépenses	49 744 888,20

(Fonction 1 : contribution au SDIS - fonction 4 : comprend Jarnac Pyrénées).

Le tableau ci-dessous décline les 10 fonctions (de 0 à 9).

Détail des fonctions	BUDGET 2022
01 OPERATIONS NON VENTILABLES	18 448 146,86 €
020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	6 491 026,00 €
021 ASSEMBLEE LOCALE	476 500,00 €
023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	819 227,00 €
024 FETES ET CEREMONIES	340 095,00 €
03 JUSTICE	92 288,00 €
113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	3 192 007,00 €
20 SERVICES COMMUNS	5 500,00 €
213 CLASSES REGROUPEES	529,00 €
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	43 355,00 €
24 FORMATION CONTINUE	170 841,66 €
30 SERVICES COMMUNS	313 208,00 €
311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	864 389,63 €
321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	1 221 084,08 €
322 MUSEES	891 647,00 €
323 ARCHIVES	128 460,00 €
324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	93 400,00 €
33 ACTION CULTURELLE	9 000,00 €
40 SERVICES COMMUNS	770 970,00 €
411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	371 464,00 €
412 STADES	815 059,00 €
413 PISCINES	1 919 812,96 €
414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	110 044,79 €
415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	55 000,00 €
422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	3 205 959,55 €
423 COLONIES DE VACANCES	56 850,29 €
510 SERVICES COMMUNS	19 600,00 €
520 SERVICES COMMUNS	93 076,00 €
523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	293 105,00 €
524 AUTRES SERVICES	136 927,00 €
63 AIDES A LA FAMILLE	137 648,00 €
64 CRECHES ET GARDERIES	4 025 021,76 €
70 SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	162 000,00 €
71 PARC PRIVE DE LA VILLE	10 805,22 €
72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	120 900,00 €
811 EAU ET ASSAINISSEMENT	334 191,00 €
812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	46 642,00 €
814 ECLAIRAGE PUBLIC	70 000,00 €
820 SERVICES COMMUNS (AMENAGEMENT URBAIN)	507 914,00 €
822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	231 805,00 €
823 ESPACES VERTS URBAINS	572 346,98 €
824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	788,00 €
830 SERVICES COMMUNS (ENVIRONNEMENT)	71 000,00 €
831 AMENAGEMENT DE EAUX	2 560,00 €
832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	900,00 €
833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	57 714,00 €
90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	463 880,00 €
92 AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRES	99 525,00 €
95 AIDE AU TOURISME	1 380 074,42 €
96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	600,00 €
Total Dépenses	49 744 888,20 €

➤ **Concernant les recettes :**

Les recettes provenant principalement de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat (DGF, DC RTP, compensations de fiscalité), ne sont pas affectées à des compétences spécifiques. Ces dernières, représentant près de 87% des recettes totales, sont imputées en

fonction 0 en crédits non ventilables (fonction 01 : opérations non ventilables). Elles représentent 43 080 983,20 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ Concernant les dépenses :

Les dépenses d'investissement sont pour partie inscrites « Sans opération » et en fonction 0. Elles comprennent notamment :

- Les charges afférentes au remboursement de la dette,
- Les attributions de compensation versées,
- Les dépenses transversales telles que l'entretien des sites administratifs, les travaux et les études de l'extension du siège, l'informatique non affecté à une compétence spécifique ou encore les matériels des services techniques.

Fonction	BUDGET 2022
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 386 657,00 €
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	320 000,00 €
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	6 000,00 €
3 CULTURE	4 481 664,46 €
4 SPORTS ET JEUNESSE	3 025 834,68 €
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	396 143,00 €
6 FAMILLE	240 880,20 €
7 LOGEMENT	820 000,00 €
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	6 224 797,00 €
9 ACTION ECONOMIQUE	2 263 473,00 €
TOTAL	23 165 449,34 €

Le tableau ci-dessous décline les 10 fonctions (de 0 à 9).

Détail des fonctions	BUDGET 2022
01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2 884 421,00 €
020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	2 271 632,00 €
023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	230 604,00 €
110 SERVICES COMMUNS	320 000,00 €
24 FORMATION CONTINUE	6 000,00 €
30 SERVICES COMMUNS	863 932,00 €
311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	75 928,00 €
321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	215 221,46 €
322 MUSEES	1 206 179,00 €
323 ARCHIVES	9 654,00 €
324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	2 110 750,00 €
411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	150 458,00 €
412 STADES	1 225 972,00 €
413 PISCINES	1 168 787,68 €
414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	329 987,00 €
422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	128 585,00 €
423 COLONIES DE VACANCES	22 045,00 €
511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	10 000,00 €
523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	4 643,00 €
524 AUTRES SERVICES	381 500,00 €
63 AIDES A LA FAMILLE	1 600,00 €
64 CRECHES ET GARDERIES	239 280,20 €
70 SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	90 000,00 €
72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	730 000,00 €
811 EAU ET ASSAINISSEMENT	1 188 864,00 €
814 ECLAIRAGE PUBLIC	138 596,00 €
815 TRANSPORTS URBAINS	245 000,00 €
816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS	10 000,00 €
820 SERVICES COMMUNS (AMENAGEMENT URBAIN)	449 325,00 €
822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	2 978 760,00 €
823 ESPACES VERTS URBAINS	124 000,00 €
824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	285 000,00 €
831 AMENAGEMENT DE EAUX	805 252,00 €
90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	1 350 500,00 €
92 AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRES	66 000,00 €
95 AIDE AU TOURISME	846 973,00 €
Total Dépenses	23 165 449,34 €

➤ **Concernant les recettes :**

Comme pour le fonctionnement, les recettes d'investissement sont principalement imputées à la fonction 0 « services généraux et administrations publiques locales ». Elles comprennent notamment :

- Le FCTVA,
- Les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement,
- L'emprunt d'équilibre.

AR Prefecture

016-200070514-20220201-D2022__04-BF

Reçu le 11/02/2022

Publié le 11/02/2022

Fonction	BUDGET 2022
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	16 105 399,23 €
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	987 095,00 €
3 CULTURE	1 964 599,00 €
4 SPORTS ET JEUNESSE	860 676,00 €
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	- €
6 FAMILLE	19 593,00 €
7 LOGEMENT	- €
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	2 805 289,51 €
9 ACTION ECONOMIQUE	422 797,60 €
TOTAL	23 165 449,34 €

LES BUDGETS ANNEXES

Le montant total des budgets annexes s'élève à :

- 50 685 048,20 € en section de fonctionnement,
- 40 359 188,00 € en section d'investissement.

	BUDGET PRIMITIF 2022 FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022 INVESTISSEMENT
BATIMENTS ECONOMIQUES	389 568,43	389 578,00
POLE MEDICAL	153 250,99	659 610,00
TRANSPORTS URBAINS	3 623 437,00	950 000,00
ZONES CHATEAUBERNARD COGNAC MERPINS	7 665 194,42	7 200 000,00
ZONE ARS	814 591,00	800 000,00
ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE	3 500 000,00	3 500 000,00
ZONE HIERSAC	555 891,00	540 000,00
ZONE LE MALESTIER SEGONZAC	1 151 533,00	800 000,00
ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE	2 172 154,00	1 200 000,00
ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES	812 413,00	500 000,00
ZONE MERIGNAC	4 114 460,00	2 100 900,00
ZONE NERCILLAC	755 728,00	400 100,00
ZONE SAINT-SULPICE	90 000,00	80 000,00
ZONES JARNAC CHASSORS SIGOGNE	1 861 658,36	1 400 000,00
EAU DSP	4 226 400,00	8 431 000,00
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP	2 815 000,00	4 754 000,00
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	1 948 000,00	3 539 500,00
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE	310 000,00	70 000,00
DECHETS TEOM	8 907 930,00	109 500,00
GEMAPI	301 485,00	0,00
ZONE DES VAUZELLES	1 559 880,00	1 350 000,00
HABITAT VAUZELLES	450 247,00	285 000,00
ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC	2 506 227,00	1 300 000,00
TOTAL ANNEXES	50 685 048,20	40 359 188,00

Les budgets annexes de zones d'activités (budgets assujettis à la TVA – en € HT)

La somme des budgets annexes des zones d'activités s'élève à :

- 27 559 729,78 € en section de fonctionnement,
- 21 171 000,00 € en section d'investissement.

Les dépenses pour la création et les extensions de zones d'activité économique s'inscrivent en fonctionnement, au chapitre 011 « charges à caractère général » avant d'être comptabilisées en stocks de terrains aménagés pour permettre leur commercialisation.

Les opérations programmées en 2022 portent principalement sur :

- La création d'une voirie à Bellevue (Châteaubernard),
- Les acquisitions foncières avenue de St-Jean-d'Angely (Cognac),
- L'extension de la zone du Fief de la Couture (Genté), fouilles archéologiques et démarrage des travaux,
- La création de la zone des Grands Champs (Gensac la Pallue) et extension de la zone du Plassin à Gensac la Pallue, réalisation de l'ensemble des études préalables aux travaux,
- L'extension de la zone du Malestier (Segonzac), poursuite des démarches de maîtrise du foncier et études,
- L'extension de la zone du Pont Neuf (Salles d'Angles), négociations foncières et acquisitions,
- Zone d'activité de Nercillac : poursuite des négociations foncières et lancement des études d'aménagement,
- Zone d'activité de Mérignac : lancement des études.

BUDGET PRIMITIF 2022 - ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES
ZONES CHATEAUBERNARD COGNAC MERPINS	665 194,42
ZONE ARS	14 591,00
ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE	2 750 000,00
ZONE HIERSAC	15 891,00
ZONE LE MALESTIER SEGONZAC	351 533,00
ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE	972 154,00
ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES	312 413,00
ZONE MERIGNAC	2 014 460,00
ZONE NERCILLAC	355 728,00
ZONE SAINT-SULPICE	10 000,00
ZONES JARNAC CHASSORS SIGOGNE	461 658,36
ZONE DES VAUZELLES	209 880,00
ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC	1 206 227,00
TOTAL REEL	9 339 729,78
TOTAL ORDRE	18 220 000,00
TOTAL GENERAL	27 559 729,78

Les dépenses sont financées par les ventes de terrains aménagés, les opérations d'ordre et des emprunts d'équilibre dans l'attente de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe bâtiments économiques (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 389 568,43 € et en section d'investissement à 389 578,00 €.

Ce-dernier comprend notamment :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement dédiées à l'exploitation des bâtiments économiques (y compris intérêts de la dette) équilibré par le produit des loyers (270 000 €),
- Les dépenses d'investissement, principalement liées au projet d'aménagement du futur pôle économie-formation.

Le budget annexe pôle médical

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 153 250,99 € et en section d'investissement à 659 610 €.

Les charges de fonctionnement sont financées par les recettes de loyers des maisons de santé de Segonzac et d'Ars, estimées à 102 500 €.

La section d'investissement est marquée par la fin des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire à Ars financée par les subventions obtenues auprès de l'Europe au titre du FEADER, de l'Etat au titre de la DETR, et de la Région, ainsi que par l'emprunt.

Le budget prévoit également des crédits pour les études du projet de maison de santé à Cherves-Richemont.

Le budget annexe transports (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 3 623 437 € et en section d'investissement à 950 000 €.

En section de fonctionnement, les recettes proviennent :

- Du versement mobilité (1 620 000 €) dont le taux est fixé à 0,30% pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Grand Cognac et 0,20% pour le reste du territoire,
- Du transfert de charges et des prestations d'affrètement de la Région pour le transport scolaire (1 550 000 €),
- Du produit de la tarification aux usagers (217 000 € dont 145 000 € pour le scolaire et 70 000 € pour le transport urbain)
- D'un reversement au titre de 2020 de la STGA, délégataire du service de transport urbain et à la demande (154 937 €) suite à la signature de l'avenant n°6.

Ces recettes permettent de financer principalement :

- La contribution à la STGA (1 305 000 €),
- Le marché de transport scolaire (1 430 000€),
- Les subventions aux autorités organisatrices de second rang (AO2) (179 000 €).

En section d'investissement, les principaux investissements prévus au budget primitif sont les suivants :

- 265 000 € pour la poursuite du renouvellement du matériel roulant,

- 322 000 € pour la réalisation d'un cheminement doux sur la zone d'activités de Merpins et la rue Jean Monnet à Châteaubernard,
- 95 000 € pour les études préalables et acquisitions foncières liées à l'aménagement d'un nouveau dépôt de bus.

Ces investissements sont financés par :

- Un emprunt d'équilibre de 691 130,67 € qui pourra être revu lors de l'affectation des résultats 2021 au budget supplémentaire,
- Et des écritures d'ordre.

Le budget annexe déchets

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 8 907 930 € et en section d'investissement à 109 500 €.

En section de fonctionnement, près de 95 % des dépenses correspondent à la contribution prévisionnelle à Calitom (8 411 250 €). Les autres charges concernent :

- Les charges de personnel dédiées à la prévention pour 160 000 €,
- Les charges liées aux actions de prévention pour 159 145 €.

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 8 907 930 € sont issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

En investissement, sont prévus :

- 49 500 € d'aides aux communes pour l'équipement de cache-conteneurs, de matériels de tri ou de réduction des déchets,
- 60 000 € pour d'acquisition de matériels spécifiques dans le cadre de la réduction des déchets.

Ces dépenses sont principalement financées par l'emprunt dans l'attente de la reprise des résultats 2021.

Le budget annexe eau DSP (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 4 226 400 € et en section d'investissement à 8 431 000 €.

Les principales dépenses de fonctionnement, financées par les redevances des délégataires, correspondent :

- Aux charges à caractère général (583 544 €),
- Aux charges de personnel des services d'eau et d'assainissement collectif qui font l'objet d'une refacturation entre budgets annexes en fin d'année (601 721 €),
- À la dotation aux amortissements (1 105 777 €),
- Au virement à la section d'investissement (1 781 637,74 €).

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses concernent :

- La mise en place d'une filière de traitement adaptée au niveau des stations de Jarnac, Merpins et Angeac-Charente,
- La poursuite de la mise en œuvre des programmes Re-source 2019-2023 sur les aires d'alimentation des captages Grenelle (Houlette, Jarnac, Triac)
- La poursuite du projet d'interconnexion Jarnac-Triac (1 200 000 €),
- Le lancement des études d'interconnexion Cognac-Merpins (950 000 €),

- La poursuite du programme de rénovation des réservoirs dans l'objectif de renouveler 1% des réseaux soit 15 kms par an (2 500 000 €).

Ces dépenses sont financées par le virement de la section de fonctionnement et un emprunt d'équilibre de 5 543 585,26 € dont le montant pourra être revu lors de la reprise des résultats 2021 au budget supplémentaire.

Le budget annexe assainissement collectif régie (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 948 000 € et en section d'investissement à 3 539 500 €.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Les amortissements (855 552 €),
- Les charges à caractère général liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux (524 736 €) et les charges de personnel (135 500 €),
- Les intérêts de la dette (236 139,46 €),
- Le virement à la section d'investissement (144 812,54 €).

Ces dépenses sont principalement financées par le produit de la redevance d'assainissement (1 631 000 €) et la dotation aux amortissements (317 000 €).

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses réelles concernent notamment :

- La poursuite des études diagnostiques des systèmes d'assainissement (200 000 €),
- L'entretien et le renouvellement des réseaux identifiés comme prioritaires dans le cadre des études diagnostiques (2 350 000 €),
- Le remboursement du capital de la dette (656 000 €)

Les dépenses d'investissement sont financées par le virement de la section de fonctionnement, un emprunt d'équilibre de 2 539 135,46 €, dont le montant pourra être revu lors de la reprise des résultats 2021 au budget supplémentaire, et les amortissements.

Le budget annexe assainissement collectif DSP (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 2 815 000 € et en section d'investissement à 4 754 000€.

Les dépenses de fonctionnement, comprenant majoritairement la dotation aux amortissements (1 352 000 €), les charges à caractère général (323 577 €) et de personnel (272 900 €) ainsi que les intérêts de la dette (166 300 €) et le virement à la section d'investissement (692 162,12 €), sont essentiellement financées par les redevances d'assainissement collectif dont le montant prévisionnel est estimé à 2 500 000 € pour 2022.

Concernant la section d'investissement, les principales dépenses sont :

- Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cognac (estimation minimale des travaux à 15 000 000 € HT)
- La poursuite des études diagnostiques des systèmes d'assainissement,
- Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement identifiés priorité 1 dans les études diagnostiques.

Les dépenses d'investissements sont financées par le virement de la section de fonctionnement, la dotation aux amortissements (1 411 577 €) et un emprunt d'équilibre de

2 709 837,88 €. L'emprunt d'équilibre pourra être revu lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Le budget annexe assainissement non-collectif régie (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 310 000 € et en section d'investissement à 70 000 €.

En fonctionnement, les charges de personnel, à hauteur de 202 763,62 € représentent la principale dépense de la section. Les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent à la sous-traitance de la facturation et au fonctionnement du service (74 674€).

Les charges sont financées par les redevances des contrôles périodiques et des contrôles réalisés dans le cadre de vente immobilières (310 000 €).

Les dépenses d'investissement, dédiées à l'achat matériel et aux études diagnostiques (70 000 €) sont financées par :

- Le virement de la section de fonctionnement (24 602,38 €),
- Un emprunt d'équilibre de 41 747,62€ dans l'attente de la reprise des résultats,
- Les dotations aux amortissements (3 650 €).

Le budget annexe GEMAPI

Le budget ne dispose que d'une section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 301 485 €.

Les recettes, exclusivement issues de la taxe pour 301 485 €, permettent de financer les contributions aux organismes de regroupement ainsi que le remboursement des fonctions support au budget principal (10 655€). Les cotisations aux organismes de regroupement s'élèvent à 289 648 €.

Le budget annexe habitat Vauzelles (budget assujetti à la TVA – en € HT)

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 450 247€ et en section d'investissement à 285 000€.

Les dépenses de fonctionnement comprennent des écritures de stocks (285 000 €), des frais d'actes liées aux cessions de terrains, le remboursement des fonctions supports au budget principal et des dépenses d'équilibre (165 247 €).

Ces dépenses sont financées par des opérations d'ordre (285 000 €) et des ventes de terrains aménagés (165 247 €).

La section d'investissement est uniquement constituée d'opérations d'ordre.

Dettes cumulée des budgets annexes

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 24 483 395,49 €, soit 58% de la dette globale de Grand Cognac. Les caractéristiques de la dette des budgets annexes sont les suivantes :

- Nombre de lignes : 135
- Taux moyen : 2,86 % (base dernière échéance pour les taux variables)
- Part de l'encours en taux fixe : 89 %
- Part de l'encours classé 1A : 99,77 %